

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme BISBAU, Mme SAINT-AUBIN, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme CORRIHONS	procuration à	M. SALLABERRY
M. DUBUS	procuration à	M. GONZALES
M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme DESTOUESSE

ABSENTS EXCUSES:

Mme PERIMONY-BENASSY, Mme FAURE, M. POULAERT,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de pouvoirs: 5
4 (au point n°2017-07-105-DAP)

Nombre de votants : 30
28 (au point n°2017-07-105-DAP)

PROCES VERBAL DU 11 JUILLET 2017

Procès verbal de la séance du 18 mai 2017

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

M. Claverie informe M. le Maire que le groupe « Tarnos pour tous » lui adressera prochainement un courrier afin d'avoir des précisions sur certaines décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire.

Vote : 28

Pour : 28

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 18 mai 2017

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
280	27/04	DVCS - fêtes locales - Prêt extincteurs	Convention avec le Comité des fêtes pour la mise à disposition de défibrillateurs dans le cadre des fêtes locales	A titre gratuit
281	28/04	Convention d'occupation du domaine public Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement municipal – M. Roignant	A titre gratuit
282	02/05	Décision Prémption DIA SARL SOLANA	Droit de préemption urbain – Volonté d'acquisition de la parcelle AI n°1656	
283	03/05	DVCS- Festimai - Mise à dispo Salle M Thorez	Mise à disposition d'une salle municipale – Communauté de Communes du Seignanx (spectacle Festimai)	A titre gratuit
284	03/05	DVCS - Karakoil production - Repas des fêtes	Contrat avec Karakoil Productions pour une prestation lors des Fêtes locales	860,00 €
285	04/05	Convention d'utilisation école Robert Lasplacettes - Vide grenier OCCE	Mise à disposition de la cour, du préau et des sanitaires de l'école Lasplacettes dans le cadre de l'organisation d'un vide grenier organisé par les parents d'élèves	A titre gratuit
286	05/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin au mois de mars 2017	750,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
287	05/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin au mois d'avril 2017	150,00 € TTC
288	05/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 05/04/17	300,00 € TTC
289	05/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 06/04/17	300,00 € TTC
290	05/05	partenariat multipartie conservatoire ravel....	Convention avec le Conservatoire M. Ravel, le Conservatoire de Dax et le conservatoire d'Irun dans le cadre de l'organisation du concert du groupe « Bande de Hautbois »	
291	09/05	Convention de mise à disposition salle Dous Haous - RAM	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale et Relais d'Assistants Maternelles	A titre gratuit
292	09/05	Convention prestation de service Croix Rouge	Convention de partenariat avec la Croix Rouge dans le cadre de l'organisation d'une formation lors d'un stage Baby-sitting	150,00 € TTC
293	09/05	convention mise a dispo salle M Thorez/RENCONTRE ET AMITIE	Mise à disposition d'une salle municipale – Rencontre et Amitié	A titre gratuit
294	09/05	convention festivites de plein air/CAMISAS BLANCAS/Parc de la nature	Mise à disposition du Parc de la Nature – Camisas Blancas	A titre gratuit
295	09/05	convention mise a dispo salle N Mandela/PARTI DE GAUCHE	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de gauche	A titre gratuit
296	09/05	convention mise a dispo salle Henri Dauga/CIVAM BIO des landes	Mise à disposition d'une salle municipale – CIVAM BIO des Landes	A titre gratuit
297	09/05	convention mise a dispo salle N Mandela/ACCA	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
298	09/05	convention prêt de materiel/Mme Odile LAPORTE	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Laporte	A titre gratuit
299	09/05	convention de mise a dispo local ecole de musique/ASSOC SO TROMBONE	Mise à disposition de l'auditorium de l'école municipale de musique – Association So Trombone	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
300	09/05	contrat médiathèque viry 6-05	Contrat avec M. Viry dans le cadre d'une sono-conférence à la Médiathèque	Frais de déplacement : 50,00 €
301	09/05	contrat médiathèque Sas Famille ZD 20-05	Contrat avec SAS Famille ZD dans le cadre d'une conférence dédicace à la Médiathèque	532,20 €
302	10/05	convention mise a dispo salle m thorez/AST FOOT 21mai	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
303	10/05	convention mise a dispo salle M Thorez/Compagnie ILO THEATRE 22mai	Mise à disposition d'une salle municipale – Cie & Lilo Théâtre	A titre gratuit
304	10/05	convention mise a dispo salle M Thorez/PARTI SOCIALISTE	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti socialiste	A titre gratuit
305	10/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 26/01/17	180,00 € TTC
306	10/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 13/04/17	90,00 € TTC
307	10/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 18/05/17	90,00 € TTC
308	10/05	convention concert de printemps/Eglise des forges/CHOEUR ERMAND BONNAL	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermand Bonnal	A titre gratuit
309	10/05	convention mise a dispo salle Dauga/AST FOOT 20mai	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Foot	A titre gratuit
310	11/05	convention mise a dispo salle Biarrotte/ALTB	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Laïque Tarnos Barthes	A titre gratuit
311	11/05	convention mise a dispo église Forges/IKUSIKO	Mise à disposition d'une salle municipale – Ikusiko	A titre gratuit
312	11/05	convention mise a dispo salle M Thorez/CCulturel TROUPADOURS	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social de Boucau Tarnos - Troupadours	A titre gratuit
313	11/05	convention mise a dispo salle M Thorez/FSE LANGEVIN WALLON	Mise à disposition d'une salle municipale – FSE Collège Langevin Wallon	A titre gratuit
314	11/05	convention mise a dispo salle Dauga/DEFOLY IMMO	Mise à disposition d'une salle municipale – Cabinet Defoly Immobilier	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
315	11/05	convention mise a dispo salle N MANDELA/ARBEL IMMO	Mise à disposition d'une salle municipale – Syndic Arbel Immobilier	A titre gratuit
316	11/05	Prêt de Fourgon ARTP Rando Santé 17 Mai 2017	Mise à disposition d'un véhicule municipal – ARTP Rando Santé	A titre gratuit
317	11/05	ATTRIBUTION MISSION DE MAÎTRISE D OEUVRE HORS LOI M.O.P.RA VALEMENT FAÇADES GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURÈS A TARNOS	Marché relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de ravalement de façade du groupe scolaire Jean Jaurès avec la société VERDI	6 912,00 € TTC
318	12/05	convention mise a dispo salle N Mandela/PCF	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
319	12/05	convention prêt de matériel/MAIRIE CAPBRETON	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Capbreton	A titre gratuit
320	12/05	convention mise a dispo salle H Dauga/PARTI DE GAUCHE	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
321	12/05	Convention de partenariat : psychologue service départemental de l'enfance	Convention avec le Centre Départemental de l'Enfance pour la mise à disposition d'un psychologue au sein des structures de la petite enfance à hauteur de 240 h par an	A titre gratuit
322	15/05	Renouvellement de l'adhésion à l'ADACL pour l'année 2017	Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales pour l'année 2017	13 317,00 €
323	15/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 15/03/16	180,00 € TTC
324	16/05	Convention administrative d'exploitation du Café Brasserie de la Commune	Convention avec Mme Castagnet pour l'exploitation du Café-Brasserie de la place Dous Haous	Loyer mensuel : 650,00 €
325	17/05	Croix Rouge - Fetes locales 2017	Conventions de partenariat avec la Croix Rouge dans le cadre de la mise en place d'un dispositif préventif de secours lors des fêtes locales	2 260,00 €
326	17/05	Décision d'ester en justice Boidin c/ Commune de Tarnos	Action en justice et représentation par un avocat – Affaire Boidin	
327	17/05	Prêt de tapis Ballabulle Ecole de Cirque	Mise à disposition de matériel municipal – Ecole de cirque Ballabulle	A titre gratuit
328	17/05	Convention conclue avec l'ASTT Section Golf de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'ASTT Section Golf de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 29/11/16	90,00 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
329	17/05	Convention de partenariat avec TV Landes	Convention de partenariat avec TV Landes pour la réalisation de 5 reportages sur la Commune	1 500,00 €
330	17/05	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 11/05/17	90,00 € TTC
331	17/05	Pret de Fourgon ANACR 10 JUIN 17	Mise à disposition d'un véhicule municipal - ANACR	A titre gratuit
332	17/05	Pret de fourgon LA LOCOMOTIVE 11 JUIN 17	Mise à disposition d'un véhicule municipal – La Locomotive	A titre gratuit
333	18/05	convention mise a dispo Thorez/LA LOCO 1-2-3juin	Mise à disposition d'une salle municipale – La locomotive	A titre gratuit
334	18/05	convention mise a dispo N Mandela/PARTI DE GAUCHE 2juin17	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
335	18/05	convention pret materiel/Lycee Pro 7-10avril	Mise à disposition de matériel municipal – LP A. Croizat	A titre gratuit
336	22/05	Action en justice et représentation par un avocat - Mutafov c/ Commune	Décision d'ester en justice – Représentation par un avocat dans l'affaire Mutafov c/ Commune de Tarnos n°1	
337	23/05	Annulation Décision 2017 - 261/TUBASCOLANDES	Demande d'annulation de la mise à disposition d'une salle municipale - Tubaskolandes	
338	23/05	convention prêt de materiel MME FERNANDES 17juin	Mise à disposition de matériel municipal – Mme Fernandes	A titre gratuit
339	24/05	convention mise a dispo salle Biarotte Banquet Republicain/GONZALEZ 3 & 4juin	Mise à disposition d'une salle municipale – M. Gonzales	A titre gratuit
340	24/05	convention mise a dispo salle H Dauga/Ag OCEAN AQUITAINE 26juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Océan Aquitaine	A titre gratuit
341	24/05	Contrat d occupation du domaine public Logement Ecole Jean Jaures N 2	Mise à disposition d'un logement municipal – M. Cailleba	Loyer mensuel : 350,26 €
342	24/05	décision d ester en justice Mutafov/Tarnos	Décision d'ester en justice – Représentation par un avocat dans l'affaire Mutafov c/ Commune de Tarnos n°2	
343	24/05	Attribution Marché 17FS023 Location et installation Digue	Marché relatif à la location et l'installation d'un bungalow à la plage de la Digue avec la sté GB Location	1 575,00 € TTC
344	24/05	convention mise a dispo salle Thorez/LES TROUPADOURS 8juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Les Troupadours	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
345	26/05	convention mise a dispo salle N Mandela/RESTO DU COEUR 9JUN	Mise à disposition d'une salle municipale – Resto du coeur	A titre gratuit
346	26/05	convention mise a dispo salle Thorez/URBAN DANCE SCHOOL 11juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Urban Dance School	A titre gratuit
347	26/05	convention mise a dispo salle Thorez/AEROFITS CLUB TARNOS 09-10juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Aerofit's Club	A titre gratuit
348	26/05	convention mise a dispo salle Thorez/BT RETRAITE SPORTIVE 16juin	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Retraite sportive	A titre gratuit
349	26/05	convention mise a dispo Parc de la Nature/ANACR 17juin	Mise à disposition du Parc de la Nature - ANACR	A titre gratuit
350	26/05	convention mise a dispo salle Thorez/ASTT TENNIS 18juin	Mise à disposition d'une salle municipale – ASTT Tennis	A titre gratuit
351	26/05	convention mise a dispo Eglise des forges/ANNE LAURE SANCHEZ 29juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Mme Sanchez	A titre gratuit
352	26/05	convention mise a dispo salle Thorez/SICSBT HANDBALL 23juin	Mise à disposition d'une salle municipale – SICSBT Handball	A titre gratuit
353	26/05	convention prêt de matériel Mr HARRIAGUE 16-18juin	Mise à disposition de matériel municipal – M. Harriague	A titre gratuit
354	26/05	convention mise a dispo salle Thorez/AST GYM VOLONTAIRE 24juin	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Gym Volontaire	A titre gratuit
355	26/05	convention mise a dispo Eglise des forges/CCBT & ASSO ENFANTS CITE FORGES 24juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Centre Culturel et Social de Boucau et Tarnos	A titre gratuit
356	29/05	Contrat d occupation du domaine public CMAC F3 RDC	Mise à disposition d'un logement municipal – M. Mhoyan	Loyer mensuel : 150,00 €
357	31/05	Prêt de fourgon ARTP Rando Santé	Mise à disposition d'un véhicule municipal – ARTP Rando-Santé	A titre gratuit
358	02/06	Mise a dispo Parc de la nature CHOEURS ERMEND BONNAL 04juin	Mise à disposition du Parc de la Nature – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
359	02/06	covention mise a dispo salle Dauga/Ag SARL BASCO LANDAISE 27juin	Mise à disposition d'une salle municipale – SARL Basco-Landaïse	A titre gratuit
360	02/06	convention mise a dispo salle Thorez/AAFS 21juin	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
361	02/06	convention mise a dispo salle Mandela/ACCA 8juin	Mise à disposition d'une salle municipale - ACCA	A titre gratuit
362	02/06	convention mise a dsispo salle Mandela/ACCA 16juin	Mise à disposition d'une salle municipale - ACCA	A titre gratuit
363	08/06	decision d ester en justice instance 1700603-3	Décision d'ester en justice – Représentation par un avocat	

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
364	08/06	Attribution du marché n°17FS030 - Arrachage de la jussie pour la ville de Tarnos	Marché relatif à l'arrachage de la jussie avec l'association MIFEN	Montant maximum : 7 000,00 €
365	09/06	Convention d'occupation du domaine public ; Logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Mise à disposition d'un logement municipal – M. Beguin	A titre gratuit
366	13/06	Attribution du marché n°17FS028 - AMO pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux	Marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux avec la sté OTEIS SAS	Montant global : 87 348,00 €

2017-07-081-DGS – Présentation du rapport présentant les actions entreprises par la Ville suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices 2010 à 2014

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Lors de la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement, M. le Maire évoque la suppression de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République. Il explique que, pour l'instant, une compensation est annoncée pour les communes mais préfère rester vigilant en disant que les compensations pourraient diminuer au fil des années.

M. le Maire indique que les élus ont fait appel aux services fiscaux afin de comprendre la différence entre les recettes fiscales annoncées pour Tarnos concernant les logements et la somme que la Ville devrait percevoir au vu du nombre de logements. Il rajoute que les services fiscaux ont donné une première réponse et que celle-ci est en cours d'analyse.

Vote: 28

Pour: 28

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du rapport présenté par le Monsieur le Maire suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Commune sur les exercices 2010 à 2014, communiqué au Conseil municipal du 22 juin 2016.

2017-07-082-DAP – Approbation des statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour (ex STACBA)

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

M. Roblès demande pourquoi le périmètre des statuts du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) n'est pas étendu à l'ensemble de la Communauté de Communes du Seignanx.

M. Lapébie rajoute qu'il faudrait plutôt se demander pourquoi la Communauté de Communes du Seignanx n'a pas proposé de délibération à ce sujet.

Mme Delavenne précise que la Communauté de Communes du Seignanx l'avait proposé mais que Tarnos l'avait refusé.

M. Lapébie insiste sur le fait qu'il n'y a pas eu de projet de délibération proposé en Conseil communautaire et que la question avait seulement été évoquée en commission communautaire. Il conclut en disant que la Communauté de Communes du Seignanx n'a donc jamais demandé la compétence officiellement.

Mme Delavenne indique qu'elle fera remonter l'information. Elle rajoute que le groupe « Tarnos pour tous » n'étant pas destinataire des compte-rendus, il est difficile d'avoir des informations.

M. le Maire lui rappelle que tous les compte-rendus sont à sa disposition à la Direction Générale des Services.

Mme Delavenne insiste sur le fait qu'elle souhaite avoir ces documents sous forme dématérialisée car ils n'existent pas en ligne sur le site du Syndicat.

Elle indique que le groupe « Tarnos pour tous » ne prendra pas part au vote en invoquant le fait que M. le Maire refuse de leur transmettre les documents des conseils syndicaux du STACBA sous forme informatique.

M. Gonzales souhaite souligner que ces nouveaux statuts constituent une évolution très importante qui sécurise la place de Tarnos au sein du Syndicat. Il rajoute que cette appartenance au SMPBA permet à Tarnos d'augmenter l'offre de transport, notamment à travers le projet Tram'bus.

M. le Maire rappelle la mobilisation citoyenne tarnosienne qui a été décisive pour rester membre du Syndicat et qui a permis de sensibiliser les élus de l'Agglomération Pays Basque à la situation de Tarnos. Il rajoute que c'est grâce à cela que les élus ont pu prendre en considération les problématiques de la Ville notamment au niveau réglementaire et financier. Il souligne que la mobilisation citoyenne a aussi fait en sorte que les représentants de l'État aient une lecture conciliante des textes afin de permettre le maintien de Tarnos au sein du Syndicat.

M. le Maire insiste sur le fait que le maintien de Tarnos a été voté à la quasi unanimité au sein du Conseil de l'Agglomération Pays Basque. Il rajoute que ce vote a aussi été motivé par le fait que Tarnos fait partie du Syndicat des transports depuis 1979 et par la question du versement transport, versé par les entreprises en fonction de leur masse salariale.

Il rappelle que ce versement transport a été augmenté à hauteur de 2 % afin de permettre un apport financier supplémentaire dans le cadre du projet Tram'bus pour lequel la ville est concernée.

Vote: 28

Pour: 28

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DONNE AVIS FAVORABLE aux nouveaux statuts du syndicat des transports, tels qu'annexés à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire de Tarnos à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE à M. le Maire de Tarnos de notifier la présente délibération au syndicat des transports ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque.

2017-07-083-DGS – Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord de recourir à un scrutin public.

Le Conseil municipal,

PROCEDE à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour

Sont candidats :

Délégués titulaires en place	Candidats à la suppléance
• Jean-Marc LESPADÉ	• Francis DUBERT
• Christian GONZALES	• Bernard LAPEBIE

Votes :

Nombre de votants : 28

Votes pour : 27

Abstention : 1 (M. Roblès)

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Ont obtenu:

Délégués titulaires en place	Candidats à la suppléance	Nombre de voix
• Jean-Marc LESPADÉ	• Francis DUBERT	• 27
• Christian GONZALES	• Bernard LAPEBIE	• 27

PROCLAME élus les membres du Syndicat des Mobilités Pays Basque - Adour suivants:

Titulaires	Suppléants
• Jean-Marc LESPADÉ	• Francis DUBERT
• Christian GONZALES	• Bernard LAPEBIE

2017-07-084-DR/CPA – Délégation de Service Public – Présentation du rapport d'activités 2016 de l'Association pour le Centre de Loisirs

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le rapport pour l'année 2016 de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos, délégataire pour la gestion et l'exploitation du centre de loisirs sans hébergement.

2017-07-085-DEEJ – Projet Educatif Territorial de Tarnos 2017-2020

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Mme Dufau remercie le travail des services qui a permis d'aboutir à ce nouveau PEDT et rajoute que ce projet a été mené en collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et le Centre de Loisirs.

Elle souligne une grande nouveauté dans ce PEDT : dans chaque groupe scolaire, un après-midi par semaine sera consacré à un parcours éducatif dans le domaine des sciences, de l'environnement, de la musique, ... animé par l'école municipale de musique, le service des sports, le service jeunesse et le Centre de Loisirs. Elle rajoute que l'équipe de la cuisine centrale pourra être sollicitée lors de la pause méridienne pour des échanges à visée éducative avec les élèves.

M. Roblès demande si le parcours éducatif ne concerne qu'un seul groupe scolaire par jour.

Mme Dufau lui confirme que c'est le cas et rajoute que cela évite les problèmes d'organisation et permet de concentrer les efforts avec moins de fatigue pour les enfants.

M. Roblès demande si la Commune décide de rester sur un fonctionnement à 4,5 jours.

Mme Dufau indique que la question se pose mais que la communauté éducative souhaite mettre en œuvre ce nouveau PEDT et voir ce qu'il donne avant de prendre une décision.

M. le Maire salue toute la concertation mise en œuvre par les élus et les services pour aboutir à ce projet qui semble correspondre aux attentes de chacun.

Il rajoute que l'objectif est la réussite scolaire de tous les enfants. Il prend pour exemple l'augmentation des demandes d'inscription à l'école de musique, et notamment d'enfants qui ont découvert la musique au sein des activités lors des Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) animés par les professeurs de l'école de musique.

Vote: 30

Pour: 27

Abstention : 3 (M. Roblès, Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE le Projet Éducatif Territorial 2 et ses annexes élaborés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation des temps et des rythmes de l'enfant à Tarnos,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention y afférant avec Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux, Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Madame la Présidente de la CAF du Pays Basque et du Seignanx, Madame la Présidente de l'Association du Centre de Loisirs de Tarnos

2017-07-086-DEEJ – Tarification des services

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Mme Delavenne demande pourquoi le prix des repas consommés sans réservation est majoré de 30 %.

M. le Maire indique que cette disposition a été prise il y a plusieurs années déjà afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et faire prendre conscience à tout le monde qu'il faut être responsable en s'engageant à inscrire son enfant à la cantine. Il rajoute qu'il est demandé aux familles d'inscrire leurs enfants 15 jours avant et explique qu'avant cette disposition, 60 à 80 repas étaient jetés chaque jour.

Mme Delavenne demande comment font les parents qui ont connaissance de leur planning tardivement.

M. le Maire explique que la Ville accorde une certaine souplesse à ces parents. Il prend l'exemple des parents ayant une profession de santé.

Mme Delavenne demande quel justificatif est demandé à ces parents.

M. le Maire indique qu'ils doivent faire part de l'envoi tardif de leur emploi du temps professionnel.

Mme Dufau explique que sur les 850 familles qui utilisent le service de la restauration scolaire, elle signe chaque semaine au moins un dérogation lorsque la famille explique qu'elle ne peut pas respecter le délai de 15 jours.

M. le Maire rajoute que cette disposition a été validée par l'ensemble de la communauté éducative et notamment par les parents d'élèves.

M. Roblès demande pourquoi il n'a pas été tenu compte du fait que les allocataires du Seignanx étaient rattachés à la Caisse d'Allocation Familiale de Mont-de-Marsan.

M. le Maire indique que ce n'est pas encore le cas et qu'il s'agit actuellement d'une phase de transition.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DIT que cette délibération abroge et remplace celle du 18 mai 2017,

DIT que la tarification des services aux familles applicable jusqu'au 1^{er} septembre 2017 reste celle résultant des adoptées délibérations 2013-12-162-DEEJ du 18 décembre 2013 et 2014-07-125-DVCS du 11 juillet 2014 ,

FIXE les différents tarifs à compter du 1^{er} septembre 2017 ainsi qu'il suit :

x SERVICE ÉDUCATION

L'accompagnement à la scolarité est un service destiné aux enfants fréquentant les classes de CP au CM2.

Ce dispositif est un ensemble d'actions visant à offrir au côté des écoles, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école.

Les séances se font en deux temps (aide aux devoirs / méthodologie et projet culturel) et les parents sont tenus d'être présents à chaque séance pour environ ¼ d'heure.

Activité	Tarif
Accompagnement à la scolarité	0,50 € la séance

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont élaborés en partenariat avec une diététicienne et produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1er janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.

Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation, délai ramené à 4 jours pour la restauration du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires).

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI	Repas froids
Restauration scolaire	0 < QF < 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €	0,50 €
	620,01 < QF < 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €	1,00 €
	905,01 < QF < 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €	1,40 €
	1200,01 < QF < 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €	1,55 €
	1500,01 < QF < 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €	1,80 €
	QF > 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €	2,05 €

Le transport scolaire et les temps d'activités périscolaires sont gratuits.

x ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 11 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil

périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire à partir de 16h30	0 < QF < 620*	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 < QF < 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	905,01 < QF < 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 < QF < 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 < QF < 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF > 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

La garde des enfants sera gratuite entre 16 h et 16 h 30

x **CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS**

Activité	Quotient Familial (CAF)	1/2 journée	Journée
<u>Tarnosien</u>	0 < QF < 620*	3,24 €	6,30 €
	620,01 < QF < 905	4,17 €	6,43 €
	905,01 < QF < 1200	4,74 €	7,80 €
	1200,01 < QF < 1500	5,20 €	8,56 €
	1500,01 < QF < 1800	6,33 €	10,19 €
	QF > 1800,01	11,07 €	15,43 €
<u>Non Tarnosien</u>	0 < QF < 620*	3,76 €	6,81 €
	620,01 < QF < 905	4,69 €	6,94 €
	905,01 < QF < 1200	5,25 €	8,31 €
	1200,01 < QF < 1500	5,72 €	9,07 €
	1500,01 < QF < 1800	6,85 €	10,71 €
	QF > 1800,01	11,59 €	15,95 €
<u>Non allocataire</u>	0 < QF < 620	7,52 €	10,27 €
	620,01 < QF < 905	8,34 €	12,82 €
	905,01 < QF < 1200	8,34 €	13,62 €
	1200,01 < QF < 1500	9,06 €	16,49 €
	1500,01 < QF < 1800	9,06 €	16,99 €
	QF > 1800,01	9,27 €	20,58 €

**ATL déductible du tarif*

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

× **ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS**

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

× **ANIMATIONS SPORTIVES**

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.

La tarification des activités se fait selon le quotient familial.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
Ecole des sports (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
ALSH Matinée sport (petites vacances scolaires)	QF < 620	5,00 €
	QF > 620,01	6,00 €
	Non allocataire	7,00 €
	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €
ALSH Sport vacances	QF < 620	8,00 €
	QF > 620,01	10,00 €
	Non allocataire	12,00 €
		+ 20,00 € supplément surf

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x **SÉJOURS**

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs			
		5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Séjours d'été en France Tarnosiens	0 < QF < 620*	61,00 €	49,00 €	37,00 €	25,00 €
	620,01 < QF < 905	61,00 €	49,00 €	37,00 €	25,00 €
	905,01 < QF < 1200	75,00 €	50,00 €	37,00 €	25,00 €
	1200,01 < QF < 1500	91,00 €	70,00 €	49,00 €	35,00 €
	1500,01 < QF < 1800	110,50 €	85,00 €	59,50 €	42,50 €
	QF > 1800,01	130,00 €	100,00 €	70,00 €	50,00 €
Séjours d'été en France non Tarnosiens	0 < QF < 620*	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	620,01 < QF < 905	170,00 €	132,00 €	114,00 €	66,00 €
	905,01 < QF < 1200	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1200,01 < QF < 1500	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	1500,01 < QF < 1800	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €
	QF > 1800,01	230,00 €	180,00 €	150,00 €	90,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF

En cas de séjour plus long en été, et sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosiens		Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'été à l'étranger	0 < QF < 620*	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	620,01 < QF < 905	110,00 €	90,00 €	200,00 €	160,00 €
	905,01 < QF < 1200	150,00 €	110,00 €	240,00 €	200,00 €
	1200,01 < QF < 1500	225,00 €	170,00 €	240,00 €	200,00 €
	1500,01 < QF < 1800	240,00 €	200,00 €	280,00 €	240,00 €
	QF > 1800,01	250,00 €	210,00 €	280,00 €	240,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF

En cas de séjour à l'étranger plus long, et sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs Tarnosiens		Tarifs Hors Tarnos	
		5 jours	4 jours	5 jours	4 jours
Séjours d'Hiver	0 < QF < 620*	105,00 €	84,30 €	400,00 €	322,00 €
	620,01 < QF < 905	108,00 €	85,00 €	400,00 €	322,00 €
	905,01 < QF < 1200	180,00 €	116,00 €	460,00 €	370,00 €
	1200,01 < QF < 1500	252,00 €	162,40 €	460,00 €	370,00 €
	1500,01 < QF < 1800	306,00 €	203,00 €	460,00 €	370,00 €
	QF > 1800,01	360,00 €	232,00 €	460,00 €	370,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF.

X AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possible :

- l'aide au départ en vacances : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905,01) ;
- l'aide au séjours pédagogiques : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant
Aide au départ en vacances	905,01 < QF < 1200	20,00 €
	1200,01 < QF < 1500	15,00 €
	1500,01 < QF < 1800	10,00 €
	QF > 1800,01	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

2017-07-087-DR/CPA – Délégation de Service Public pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour les 3/11 ans – Autorisation de signer le contrat 2017-2021

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

M. Roblès se réjouit que l'Association pour le Centre de Loisirs ait été choisie comme délégataire.

M. Claverie indique que les élus du groupe « Tarnos pour tous » ne participeront pas au vote de cette délibération car ils ne font pas partie de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

M. le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'une exclusion mais que le calcul de la répartition des sièges au sein de la CDSP résulte de la loi à laquelle la Ville se conforme scrupuleusement. Il rajoute que la composition de la CDSP se fait en fonction des résultats de chaque groupe lors des élections municipales et que le groupe « Tarnos pour tous » n'avait pas eu suffisamment d'élus municipaux pour obtenir un siège au sein de la CDSP.

M. le Maire insiste sur le fait que le choix en faveur de l'Association pour le Centre de Loisirs a d'autant plus de valeur cette année puisqu'un concurrent sérieux avait répondu à l'appel d'offre.

Mme Dufau souhaite remercier les agents qui ont travaillé sur cette Délégation de Service Public et qui ont permis d'avoir une analyse fine de ce dossier.

Elle rajoute que cette collaboration part sur de bonnes bases et qu'elle est certaine que la qualité de service déjà connue du Centre de Loisirs va perdurer pour les prochaines années.

M. le Maire indique que face au grand nombre d'associations liées à l'éducation populaire qui disparaissent, il est important de continuer ce type de collaboration.

Vote: 28

Pour: 28

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE le choix de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos comme délégataire

APPROUVE le contrat de concession de service public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'Association pour le Centre de Loisirs sur les bases du contrat annexé à la présente délibération pour un budget global d'exploitation de 5 255 448 euros et une contribution pour obligation de service public de 3 655 519 euros sur la durée totale la délégation de 4 ans à compter du 4 septembre 2017.

2017-07-088-DR – Recours au Fonds d'Équipement des Communes (FEC) auprès du Conseil départemental des Landes pour le programme des aires de jeux 2017

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental des Landes pour un montant de 10 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches auprès du Conseil Départemental en vue d'obtenir l'obtention de la subvention.

2017-07-089-DR/FIN – Budget 2017 – Décision modificative n°2 du budget principal

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 27

Abstention : 3 (M. Roblès, Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE la décision modificative telle que figurant ci après :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Libellé	Montants
Article 6558-90 (chapitre 65)	Subvention d'équilibre budget annexe pôle des services	+82 000
Article 023	Virement à la section d'investissement	-82 000

Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
Article 2152 (chapitre 21)	Aménagement Place A Viro	-82 000
Recettes	Libellé	Montants
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	-82 000

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2017-07-090-DR/FIN – Budget 2017 – Décision modificative n°1 du budget du Pôle de services

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 27

Abstention : 3 (M. Roblès, Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

ADOPTE la décision modificative telle que figurant ci après :

Section de fonctionnement		
Recettes	Libellé	Montants
Article 74741 (chapitre 74)	Subvention d'équilibre du budget principal de la commune	+82 000
Article 7788 (chapitre 77)	Remboursement assurance suite dégâts des eaux	+14 300
	Total recettes de fonctionnement	+96 300
Dépenses	Libellé	Montants
Article 023	Virement à la section d'investissement	+96 300

Section d'investissement		
Dépenses	Libellé	Montants
Article 21318 (chapitre 21)	Travaux de mise en conformité + travaux suite dégâts des eaux	+54 000
Article 2188 (chapitre 21)	Moteurs pour chambres froides	+42 300
	Total dépenses d'investissement	+96 300
Recettes	Libellé	Montants
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+96 300

HABILITE Monsieur Le Maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative.

2017-07-091-DR/FIN – Budget principal – Admission en non-valeur

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

ACCEPTE d'admettre en non-valeur la somme de 136,30 €.

DIT que la créance éteinte, dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision de justice, s'impose à la commune et au comptable et que plus aucune action de recouvrement n'est possible.

DIT que les crédits nécessaires à l'annulation de cette créance sont inscrits au budget principal au chapitre 65, et que cette dépense sera mandatée à l'article 6542 (créances éteintes).

2017-07-092-DGS – Opération Lacroix – Convention partenariale de financement avec la Communauté de Communes du Seignanx et XL Habitat pour la création de deux logements locatifs sociaux

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de financement pour l'acquisition-amélioration de deux logements locatifs sociaux avec la Communauté de Communes du Seignanx et XL Habitat.

2017-07-093-DGS – Acquisition auprès de la SARL SOLANA – Désignation d'un notaire

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Claverie remarque qu'il s'agit d'un terrain très enclavé et demande s'il existe un projet pour ce terrain.

M. Dubert indique que ce n'est pas le cas pour l'instant mais qu'au vu de la situation géographique très centrale et du projet de centre-bourg, ce terrain a un certain intérêt pour la Ville.

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE Maître DUPOUY, notaire à SAINT MARTIN DE SEIGNANX(40), 2080 avenue du quartier neuf, pour dresser l'acte d'acquisition avec la SARL SOLANA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Ville.

DIT que les sommes nécessaires pour le règlement de cette dépense seront prévues au budget.

2017-07-094-DEEJ – Association Trait d'Union – Convention de fonctionnement

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE, la convention à intervenir avec l'Association CAMINANTE, représentée par son Président, Monsieur Jean-Marie MIRAMON, définissant l'attribution de la participation annuelle de la commune à hauteur de 30 000,00 € pour 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

DIT que cette somme est inscrite au budget

2017-07-095-DEEJ – Association d’Aide Familiale et Sociale – Convention financière

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Mme Baulon précise que les 65 000 heures sont une estimation et que la Ville ne paye que le nombre d’heures réellement consommé.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE, la convention d'objectifs à intervenir avec l’Association d’Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution de la commune pour l’année 2017 à hauteur de 94 699,20 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2017-07-096-DEEJ – Collège Langevin Wallon – Convention de partenariat

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Mme Dufau indique que la Ville a eu confirmation par le Collège de l’aménagement du temps des 6ème et 5ème qui pourront se rendre le mardi à l’école de musique.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2017-2018.

2017-07-097-DEEJ – Subvention aux coopératives scolaires dans le cadre des voyages scolaires

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d’attribuer aux coopératives scolaires des écoles concernées, une subvention pour leurs voyages scolaires pour les sommes suivantes :

- Ecole Jean Mouchet 2 496,00 euros
- Ecole élémentaire Jean Jaurès 2 160,00 euros

- Ecole Daniel Poueymidou 1 344,00 euros
- Ecole Félix Concaret 1 512,00 euros

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont prévus au budget 2017.

2017-07-098-DVCS – Médiathèques Les Temps Modernes – Modification du règlement intérieur

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

M. Roblès demande pourquoi les règles de prêt sont modifiées.

M. Hervelin explique que l'objectif est de faciliter la procédure de prêt de documents et la gestion au quotidien.

M. Bouvier, Directeur Général des Services, rajoute que l'ancien règlement était peu lisible et que les médiathèques où le nombre de prêt est illimité ne rencontrent pas plus de difficultés.

Vote: 30

Pour: 29

Abstention : 1 (M. Roblès)

Le Conseil municipal,

APPROUVE le règlement intérieur modifié.

DIT que le fonctionnement de la médiathèque municipale sera soumis à son application

2017-07-099-DVCS – Convention avec la collège Langevin Wallon pour la mise à disposition d'installations sportives – Année scolaire 2017/2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention entre la commune de Tarnos, le Conseil Départemental des Landes et le Collège Langevin Wallon afin de définir les modalités d'utilisation des installations sportives pour l'année scolaire 2017-2018 à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2017-07-100-DVCS – Convention avec le Lycée Professionnel Ambroise Croizat pour la mise à disposition réciproque d’installations sportives – Année scolaire 2017/2018

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention entre la commune de Tarnos et le Lycée Professionnel Ambroise Croizat, la région Nouvelle Aquitaine afin de définir les modalités d’utilisation réciproque des installations sportives pour une année scolaire renouvelable deux fois maximum à compter de sa signature.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2017-07-101-DAP – Redevance d’occupation du domaine public à titre commercial

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE qu’en dehors des manifestations particulières des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d’un intérêt général, les activités commerciales suivantes sont soumises à redevance :

Types d’occupation du Domaine Public	Tarifs en Euros
Fêtes foraines Grands manèges Manèges d’enfants Jeux de plus de 10m ² Jeux de moins de 10m ² Vente à emporter	150 euros / semaine 80 euros /semaine 50 euros /semaine 35 euros /semaine 30 euros /semaine
Marché de plein air tarif « passager » tarif « abonné »	0,91 euros/mètre 9,15 euros/mètre/trimestre
Cirques	100 euros/5 jours
Terrasses	40 euros/m ² /an

Etalages	40 euros/m ² /an
Mobiliers de commerces	40 euros/m ² /an
Taxis	40 euros/place/an

PRECISE que la redevance est applicable à compter de la validation de la délibération.

AUTORISE M. le Maire à engager toutes démarches afin d'assurer le recouvrement de la redevance d'occupation du Domaine Public Communal à titre commercial.

STIPULE que la présente délibération abroge et remplace :

- la délibération du 25 mars 1999 relative aux tarifs droit de place pour les Fêtes Locales
- la délibération du 15 décembre 2005 relative au tarif de droits de place pour les marchés de détail
- la délibération du 10 octobre 2006 relative au tarif annuel du droit de place pour les taxis

2017-07-102-DAP – Convention avec la Communauté de Communes du Seignanx pour l'aménagement de l'avenue du Dauphin

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. le Maire indique que le coût total pour Tarnos s'élève à 350 405 € pour l'ensemble des rues et des impasses adjacentes communales. Il explique qu'il faut également ajouter à cette somme le montant des travaux prévus pour l'impasse Kobe à hauteur de 31 000 €.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention fixant la répartition financière de cette opération :

- Part Communauté = 270 368,25 € HT
- Part Communale = 154 369,25 € HT

APPROUVE le plan de participation de la ville de TARNOS :

- après lancement des travaux, la somme de 77 184,63 € (soit 50 % du montant estimé des dépenses)
- 3 mois après la fin des travaux, le solde défini par le DGD

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2017-07-103-DAP – Concession du bâtiment « SAGRAL » en forêt domaniale des dunes du sud – Avenant à la convention du 13 juin 2008

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE la prolongation de la durée de validité de la convention d'occupation de terrain du 13 juin 2008 expirée, jusqu'au 30 juin 2019 afin qu'elle coïncide avec celle concernant le poste de secours, l'héliport, le pôle commercial et d'animation, au niveau de la plage du Métro

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation de terrain du 13 juin 2008.

2017-07-104-DAP – Nettoyage différencié du littoral landais – Avenant à la convention du 18 juin 2013

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du Nettoyage différencié du littoral landais du 18 juin 2013

2017-07-105-DAP – Convention avec Enedis pour l'alimentation et l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur le domaine privé de la Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Mme Delavenne lit la déclaration ci-dessous au nom du groupe « Tarnos pour tous » :



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2017

DELIBERATIONS :

. CONVENTION ENEDIS pour l'alimentation et l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique sur le domaine privé de la Ville

. Marché de gestion et d'exploitation des installations de chauffage, production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de traitement d'air

En conseil communautaire du 5 juillet il a été présenté une délibération portant sur la fourniture des données de consommation électrique, dans le cadre du plan climat, par la Sté Enedis, seule capable de fournir ces données.

Il ne s'agissait aucunement d'un contrat commercial. Or, Mme DUFAU porte-parole de la majorité communiste tarnosienne et M. GONZALES ont voté contre cette délibération, arguant du fait qu'ENEDIS était le fournisseur des compteurs Linky.
M. LAPEYBIE s'est abstenu.

Nous sommes étonnés de la position des élus du groupe majoritaire tarnosien, alors que cette délibération s'inscrivait dans le cadre du plan climat. Etonnant quand on sait combien pendant la campagne des législatives il a été question d'environnement notamment dans les programmes PS, PCF, FI. Tout cela pour finalement essayer de bloquer une délibération portant directement sur ce thème et ce, par les mêmes.

Dans la délibération qui nous est soumise aujourd'hui nous retrouvons ENEDIS cette fois-ci dans un contrat commercial avec la ville de Tarnos.

Comment prétendre d'un côté lutter contre les lobbies et les compteurs linky tout en sachant que d'un autre côté on signe des accords commerciaux avec ceux qui les portent ?

Il est évident que cette schizophrénie n'est pas autre chose qu'une « posture politicienne » pour reprendre les termes employés par M. PERRET qui a dit au représentant d'Enedis que la première délibération contre Linky était juste une posture politique, pas vraiment une opposition de fond....

Ces objections sont aussi valables pour la délibération concernant « ENGIE » fournisseur des compteurs Gaspard.

Nous nous abstiendrons pour ces 2 délibérations.

Marie-Ange DELAVENNE – Gérard CLAVERIE - TARNOS POUR TOUS

M. Roblès demande s'il s'agit du poste qui se trouve sur le parking du laboratoire.

M. le Maire lui confirme que c'est ce poste là.

Vote: 28

Pour: 26

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

M. Gonzales, sorti au moment du vote, n'étant pas compté dans les votants.

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention de servitudes pour l'implantation de 7 canalisations souterraines destinées à l'alimentation d'un poste de transformation, sur la parcelle AD 719, sur une longueur de 14 mètres. Cette convention donne lieu au versement d'une indemnité unique et forfaitaire de dix euros.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'une superficie de 25 m² sur la parcelle AD 719 appartenant à la ville, pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique. Cette convention donne lieu au versement d'une indemnité unique et forfaitaire de quatre cent euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

2017-07-106-DAP – Campagne de ravalement de façades – Cité des Forges de l'Adour

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'engagement de la dépense à hauteur de 112€ sur 561€, soit 20 % du coût total des travaux engagés par MME SENEQUIER, et ce, dans le cadre de la Campagne de Ravalement de Façades, et dans la limite de l'exercice budgétaire de l'année pendant laquelle l'avis favorable a été donné.

2017-07-107-DAP – Demande de subvention pour l'acquisition de terrains situés en zone humide – Parcelles cadastrées section AK n° 114, 1253 et 1254

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention.

2017-07-108-DR/AG – Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans la section A du cimetière du Bourg de Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Perret félicite le travail des agents du service des Affaires Générales en lien avec la Direction Générale des Services.

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune les soixante-huit concessions en état d'abandon

AUTORISE, après l'accomplissement des prescriptions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, à délivrer de nouvelles concessions sur les emplacements libérés.

DIT qu'un arrêté municipal prononcera leur reprise, dont la publication sera assurée conformément à la réglementation en vigueur.

2017-07-109-DR/CPA – Autorisation de signer l’avenant n°1 au marché de service relatif au transport scolaire des écoles maternelles et élémentaires

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE l’avenant n°1 intégrant une prestation supplémentaire au marché de transports des écoles maternelles et élémentaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant,

DIT que les dépenses sont prévues au budget

2017-07-110-DR/CPA – Marché de gestion et d’exploitation des installations de chauffage, production d’eau chaude sanitaire, de climatisation et de traitement d’air

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Claverie demande si la Ville aurait pu passer ce marché avec des entreprises locales au lieu de la société ENGIE.

M. le Maire explique que les sociétés locales sont rares pour ce type de prestations et qu’elles répondent peu aux appels d’offres.

Vote: 30

Pour: 28

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention tripartite et l’avenant correspondant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l’avenant correspondant.

2017-07-111-DVCS – Déclassement d’un instrument de musique

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal le saxophone Ténor de marque Yamaha N° YTS006681 pour le classer dans le domaine privé de la commune,

DIT que cet instrument sera mis en vente pour la somme de 500€ à Monsieur Benoit Oui.

2017-07-112-DR/RH – Présentation du plan de formation 2017 des agents municipaux

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du plan de formation 2017 des agents municipaux de Tarnos

2017-07-113-DR/RH – Modifications de postes – Déroulement de carrière

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder à la création et à la suppression des postes suivants au titre des avancements de grade 2017. Il est précisé que ces créations / suppressions ont uniquement vocation à permettre le positionnement des agents concernés par un avancement de grade sur un grade supérieur. La suppression simultanée de l'ancien poste permet de conserver un tableau des effectifs conforme à la réalité des postes budgétaires, occupés et vacants.

Créations de poste

Catégorie / Filière	Grades	Échelles	Postes
Catégorie B			
Filière culturelle	Assistant conservation principal 1ère cl	B3	1
	Assistant enseignement principal 1ère cl	B3	1
Filière administrative	Rédacteur principal 1ère classe	B3	1
	Rédacteur principal 2ème classe	B2	3
Filière sportive	ETAPS principal 2ème classe	B2	1
	ETAPS principal 2ème classe	B2	1 TNC
Catégorie C			
Filière culturelle	Adjoint patrimoine principal 2ème cl	C2	1
Filière administrative	Adjoint administratif principal 1ère cl	C3	6
Filière technique	Agent de maîtrise principal		2
	Adjoint technique principal 1ère cl	C3	7
	Adjoint technique principal 2ème cl	C2	13
	Adjoint technique	C1	1

Filière médico-sociale	Auxiliaire puériculture principal 1ère cl	C3	3
	ATSEM principal 1ère cl	C3	7
Filière animation	Adjoint animation principal 1ère cl	C3	1

Suppressions de poste

Catégorie / Filière	Grades	Échelles	Postes
Catégorie B			
Filière culturelle	Assistant conservation principal 2ème cl	B2	1
	Assistant enseignement principal 2ème cl	B2	1
Filière administrative	Rédacteur principal 2ème classe	B2	2
	Rédacteur	B1	1
Filière sportive	ETAPS	B1	1
	ETAPS	B1	1 TNC
Catégorie C			
Filière culturelle	Adjoint patrimoine	C1	1
Filière administrative	Adjoint administratif principal 2ème cl	C2	6
Filière technique	Agent de maîtrise		2
	Adjoint technique principal 2ème cl	C2	7
	Adjoint technique	C1	13
Filière médico-sociale	Auxiliaire puériculture principal 2ème cl	C2	3
	ATSEM principal 2ème cl	C2	7
Filière animation	Adjoint animation principal 2ème cl	C2	1

PRECISE que les avancements de grades pour lesquels un examen professionnel est prévu dans le courant de l'année feront l'objet d'une étude ultérieure dans l'année suite à la parution des résultats.

AUTORISE après en avoir délibéré, d'adopter la modification du tableau des emplois 2017 ainsi proposée.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2017 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

2017-07-114-DR/RH – Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire – Sélections professionnelles

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote: 30

Pour: 30

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter le programme pluriannuel qui prévoit l'ouverture des postes suivants au titre du dispositif de sélection professionnelle :

Grade	2017	2018
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	0
Nombre total de postes par année	1	0

DECIDE de créer le poste correspondant : 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet – Catégorie B

DECIDE de déléguer au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes l'organisation des opérations de sélections professionnelles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation à titre gracieux confiant l'organisation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes l'organisation des opérations préalables à la titularisation (Annexe 1)

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre du plan d'accès à l'emploi de titulaire

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget 2017 au chapitre prévu à cet effet. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

M. le Maire indique que le rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) sur le prix et la qualité de l'eau ainsi que le rapport annuel 2016 du Syndicat d'Equipeement des Communes des Landes (SYDEC) concernant l'eau potable et l'assainissement sont consultables à la Direction générale des Services.

M. le Maire lève la séance à 22h50.

Tarnos, le 30 août 2017

Le Maire,

Jean-Marc LESPAGE



